

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 05855
Numéro SIREN : 523 880 474
Nom ou dénomination : 5ASEC LATAM

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2022 sous le numéro de dépôt 141821

5àSec LATAM
Société par Actions Simplifiée
Au Capital de 302.548 Euros
Siège social : 20, Rue du Sentier
75002 Paris
R.C.S Paris 523 880 474

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE DU 20 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre à 14 heures, la société 5àsec Group, S.A.S. au capital de 16.916.759,19 € dont le siège est 20, Rue du Sentier, 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 498 018 233, associée unique, représentée par Monsieur Olivier BOCCARA représentant de la société Financière Hygie Présidente de 5àSec Group, a pris au siège social, les décisions ci-après.

Monsieur Olivier BOCCARA préside la séance en sa qualité de représentant de la société Financière Hygie Présidente de la société 5 à Sec GROUP Présidente de la société 5àSec LATAM.

M. le Président constate :

- que le Cabinet DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, régulièrement informé de la présente prise de décisions, est absent et excusé.

Le président dépose sur le bureau :

- - le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport du Président sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- - le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,

Le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués à l'associée, ont été tenus à sa disposition au siège social dans les délais légaux et statutaires.

Le président rappelle que l'associée est appelée à se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur la gestion et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,
- Approbation desdits rapports, comptes et bilan, quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- ,
- Expiration du mandat des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Président, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 124.046 € en report à nouveau.

L'associé unique pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis de code général des impôts, prend acte qu'il lui a été rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

.....

QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend acte que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, les sociétés DELOITTE & ASSOCIES et BEAS, viennent à expiration, que la société ne dépasse pas les seuils prévus par l'article D 823-1-1 du code de commerce qu'en conséquence et conformément à l'article L823-2-2 alinéa 3 du code de commerce elle n'a plus l'obligation de nommer un Commissaire aux Comptes.

L'associé unique décide de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal des présentes délibérations pour procéder aux formalités de publicité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et représentant de l'associé unique.

**M. Olivier BOCCARA Président de séance
et représentant de l'associé unique**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke.